

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Chinon (Indre-et-Loire) concernant la vente de biens nationaux, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794)

Citer ce document / Cite this document :

Renvoi au comité des domaines de l'adresse de l'agent national de Chinon (Indre-et-Loire) concernant la vente de biens nationaux, lors de la séance du 29 thermidor an II (16 août 1794). In: Archives Parlementaires de 1787 à 1860 - Première série (1787-1799) Tome XCV - Du 26 thermidor au 9 fructidor an II (13 au 26 août 1794) Paris : Librairie Administrative P. Dupont, 1987. p. 140;

https://www.persee.fr/doc/arcpa_0000-0000_1987_num_95_1_21991_t1_0140_0000_4

Fichier pdf généré le 05/11/2020

milieu de eaux, combattent longtemps les flots agités et sortent de cette lutte glorieuse et honorable avec le jeune homme, qu'ils ont rendu à sa famille et à la vie.

Mention honorable, insertion au bulletin et renvoi au comité d'instruction publique (1).

31

L'agent national près le district de Chinnon (2) annonce à la Convention nationale que des biens d'émigrés, estimés 77 345 liv., ont été vendus 288 030 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines (3).

32

L'agent national près le district de Mauriac (4) annonce à la Convention nationale qu'un bien d'émigré, estimé 70 615 liv., a été vendu 208 115 liv. Un second, estimé 39 418 liv., a été vendu 72 500 liv. Un troisième, enfin, estimé 34 758 liv., a été vendu 52 050 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (5).

33

L'agent national près le district de Musidan (6) adresse à la Convention nationale les résultats des ventes de biens nationaux dans le mois de messidor. L'évaluation de ces biens s'élevait à 254 930 liv., et le prix de vente effectuée s'est élevé à 452 460 liv., d'où suit un excédent de 197 530 liv.

Insertion au bulletin et renvoi au comité des domaines nationaux (7).

34

L'administration du département de la Moselle adresse à la Convention nationale quelques exemplaires de son arrêté du 22 messidor par lequel elle invite ses administrés à se cotiser chacun en conformité de ses facultés, pour le produit des offrandes être envoyé à la Convention nationale, et être employé à la construction d'un vaisseau auquel elle sera invitée à donner un nom.

Insertion au bulletin (8).

(1) P.V., XLIII, 251. Bⁱⁿ, 2 fruct. (suppl^h) (les noms des marins y sont orthographiés TH. Prians et John Smiot); C. Eg., n° 733.

(2) Indre-et-Loire.

(3) P.V., XLIII, 251. Bⁱⁿ 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(4) Cantal.

(5) P.V., XLIII, 251. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct. *Moniteur* (réimpr.), XXI, 539.

(6) Dordogne.

(7) P.V., XLIII, 251-252. Bⁱⁿ, 1^{er} fruct.

(8) P.V., XLIII, 252.

[*Le presid. du départ' de la Moselle aux repr. composant le conseil des dépêches de la Conv.; Metz, 4 therm. II*] (1)

L'administration me charge de vous adresser quelques exemplaires de son arrêté du 22 messidor, par lequel elle invite ses administrés à se cotiser chacun en conformité de ses facultés, pour le produit de ces offrandes civiques être envoyé à la Convention nationale pour servir à la construction d'un vaisseau, auquel elle sera invitée de donner un nom.

Je vous invite à le transmettre à la Convention nationale. S. et F. !

ROLLAND (*presid.*), LAJEUNESSE (*secrét.-g^{al}*).

Extrait des registres des délibérations du département de la Moselle. Séance publique du 22 messidor an II.

Présens les citoyens Roland, *président*; Aix, Schroeder, Purnot, Louis, Marc, Giral et Lajeunesse, *secrétaire-général*.

Un membre a dit : partout, les armées de la République obtiennent des succès éclatants; partout, le génie de la liberté, armé des foudres vengeresses, poursuit la horde coalisée et la rejette sur la terre de la tyrannie.

L'Anglois, le perfide anglois, expire (*sic*) déjà ses forfaits; l'empire des mers, théâtre de ses brigandages, échappe de ses mains; son commerce détruit, ses flottes dispersées et repoussées sur ses côtes sont le présage certain de son anéantissement politique.

En vain le tyran d'Angleterre, Pitt et ses agens, emploieront-ils de nouvelles perfidies; en vain combineront-ils de nouveaux assassinats. Les glorieuses destinées de la République s'accompliront; et bientôt l'étendard de la liberté, flottant sur toutes les mers, portera aux peuples étonnés l'affranchissement et le bonheur.

Pour arriver à ce terme si désiré, concourons aux moyens d'assurer le succès de notre marine; rendons-la formidable, imposante, digne enfin de la nation française. Est-il un seul de nos administrés qui ne s'empresse (quand vous aurez parlé,) d'apporter son offrande? Non, sans doute; il suffira, dans tous les temps, de leur faire entendre la voix de la patrie, pour être assuré qu'aucun sacrifice ne leur coûtera.

Je demande donc que les administrés du département de la Moselle soient invités à se cotiser; que le produit de ses offrandes civiques, soit envoyé à la Convention nationale, pour être employé à la construction d'un vaisseau de guerre, auquel elle sera invitée de donner un nom.

Cette proposition a été accueillie à l'unanimité, et la souscription ouverte aussitôt. La cotisation des membres présents et celle du secrétaire-général a produit la somme de 1 200 liv.

Les chefs de bureau et les employés au département se sont présentés à l'instant; ils ont témoigné le désir qu'ils avoient de concourir à cette offrande patriotique, et ont déposé sur le bureau la somme de 832 liv.

(1) C 313, pl. 1252, p. 24, 25. Bⁱⁿ, 3 fruct. (suppl^h).